

Paris, le 24 août 1868.

499

2024.  
Ministère

de

l'Intérieur.

Sciences et beaux  
arts

25057

Explication au  
Sujet de la retenue  
faite sur la pension  
de M<sup>rs</sup> bourgeois,  
Décédé, pensionnaire  
à Rome.

Monsieur, j'ai reçu la lettre du 8 de vous par  
laquelle vous m'annoncez la mort de M<sup>rs</sup> bourgeois,  
graveur, pensionnaire de roi à l'Académie de France  
à Rome.

tout ce que vous dit du caractère et des talents de  
ce jeune artiste est propre à exciter les regrets de la  
famille, et de toutes les personnes qui aiment et qui  
cultivent les arts.

J'approuve les précautions que vous avez prises pour  
vous mettre en règle avec les parents de M<sup>rs</sup> bourgeois  
et pour prévenir leurs réclamations. mais vous me  
consultez sur la conduite que vous devez tenir à  
leur égard par rapport au produit de la retenue  
de 300<sup>f</sup> par an qui a été faite de puis le 1<sup>er</sup>  
janvier 1866, sur la pension de l'élève et qui,  
suivant les réglemens de l'Académie, doit  
servir aux frais d'entretien d'un élève  
gratuit pour le gouvernement.

Le motif que vous faites savoir pour que  
l'Académie ne soit pas de moitié de cette retenue,  
ne me paraît pas de nature à être admis.  
La maladie de M<sup>rs</sup> bourgeois a pu occasionner  
des frais à l'établissement, mais tout le bien qui lui  
a été fait, l'Académie ne peut en avoir profité sur  
les frais de son élève. La retenue faite sur la  
partie de sa pension destinée à son entretien  
personnel, lui était d'autant plus acquise au  
moment de son décès, qu'il avait commencé

à M<sup>rs</sup> Chevreuil, Secrétaire de l'Académie de France à Rome

le travail auquel les règlements l'obligent et  
 que s'il n'a pas rempli sa tâche, il ne  
 faut l'attribuer qu'à sa mort prématurée.  
 Je crois, Monsieur, qu'il faut remettre le produit  
 de cette retenue à la famille bourgeois sans  
 à réserver pour l'Académie la planche gravée  
 que l'Académie destinait au gouvernement: c'est la  
 partie consuable à prendre, et qui ne peut  
 contrarier en rien l'économie que j'avois  
 recommandée dans le Décret.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, l'Académie  
 de ma considération.

Le Ministre de l'Etat de l'Intérieur  
 Sirey